

PHOTO

DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR VOIE TERRESTRE DU LUNDI AU VENDREDI/SAMEDI POUR 1 ALLER/RETOUR PAR JOUR

(Veuillez lire la note d'information aux familles jointes à la présente demande)

Nouvelle demande Changement d'adresse / établissement scolaire

RÉSERVÉ A LA FAMILLE

CADRE RÉSERVÉ à la DGEE.

N° de D.N.(C.P.S) :

(1) Nom de l'élève :

(1) Prénoms de l'élève :

(1) Nom et prénom sous lesquels l'élève a été inscrit à l'état civil.

Date de Naissance :/...../.....

Nom et prénom du père ou responsable légal :

Nom et prénom de la mère ou responsable légale :

N° tél. élève : Parents :

Tél. Correspondant / Tuteur :

Mail :@.....

Sexe : F M L'enfant a un jumeau ou une jumelle : OUI NON

ADRESSE

Commune : Côte EST Côte OUEST

PK : Côte MER Côte MONTAGNE

Servitude, rue, quartier, lotissement, :

△ Indiquer la distance entre votre domicile et la route de ceinture :

Nom de l'arrêt de bus le plus proche du domicile :

Documents à joindre à la présente demande :

1 copie de la carte CPS de l'élève

1 copie de la quittance EDT ou OPT/EAU de l'hébergement du titulaire muni de sa pièce d'identité
pour attester du lieu de résidence de l'élève

1 photo d'identité de l'élève (en couleur et récente)

(Photo obligatoire uniquement pour les élèves inscrits dans les collèges et lycées sur Tahiti)

Date de la demande Signature des Parents ou responsable légale (*)

(*) Votre signature vaut validation des renseignements inscrits dans le cadre réservé à la famille

DATE D'ARRIVÉE
AU PTS

N° CARTE ÉLÈVE :

TRANSPORTEUR

TRANSPORT REFUSÉ (MOTIFS)

- Hors secteur
- Moins d'1 km
- Plus de place dans les bus
- Pas de ligne de transport
- Dossier incomplet
- Hors délais

RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom de l'Établissement (Groupe scolaire) :

Classe rentrée : Date d'entrée :

Cours le samedi matin OUI NON

Régime : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE INTERNAT

Date et Signature du Chef d'établissement

Cachet de votre établissement

Date de saisie :

Visa :

Observations :

Attention, en cas de changement d'établissement, c'est le chef d'établissement du nouvel établissement scolaire qui appose son cachet et sa signature.